

Concours de mini-miss / mini-caïds : intrusion du regard adulte dans l'imaginaire de l'enfant et ses conséquences possibles dans le développement identitaire



Par Annick Faniel

Alors qu'en France, en 2013, le Sénat a interdit les concours de beauté pour les enfants de moins de 16 ans, les concours de « mini-miss »², le Comité national Miss Belgique projetait, quant à lui, d'organiser à La Panne (Belgique) son premier concours national de mini-miss ce 21 juillet 2016, réservé aux jeunes filles de 6 à 10 ans³ : « *C'est un rêve de petite fille nous disent des mamans et des miss. On va juste chercher la fille la plus mignonne de la Belgique* » (interview de Guy D'Hooghe, du Comité National de miss Belgique)⁴.

¹ Image issue du film « Little miss sunshine », 2006.

² « *Le Sénat interdit les concours de « mini-miss »*, Journal Le Monde, France, publication du 18 septembre 2013 : http://www.lemonde.fr/politique/article/2013/09/18/le-senat-interdit-les-concours-de-mini-miss_3479505_823448.html (dernière consultation le 20 mai 2016).

³ « *La ministre Isabelle Simonis s'oppose à Mini Miss Belgique* », par François Hubert, RTBF Info, publication du 21 avril 2016 : http://www.rtb.be/info/societe/detail_la-ministre-isabelle-simonis-s-oppose-a-mini-miss-belgique?id=9276075 (dernière consultation le 20 mai 2016).

⁴ Emission Le Forum « *Concours de mini-miss : faut-il interdire ?* », RTBF radio, le 28 avril 2016 : https://www.rtb.be/auvio/detail_le-forum?id=2105124 (dernière consultation le 20 mai 2016).

Illégal en France, le concours de beauté pour enfants l'est désormais en Belgique

Originnaire des Etats-Unis, la pratique des concours de mini-miss se répand. Elle est plébiscitée par certains, condamnée par d'autres⁵. En Fédération Wallonie-Bruxelles, sa prohibition a été souhaitée à plusieurs reprises, sans toutefois pouvoir aboutir à une interdiction légale. Ainsi, en 2013, le ministre Ecolo Jean-Marc Nollet (à l'époque ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles en charge de l'Enfance) exprimait son souhait de vouloir « *interdire chez nous aussi ces concours qui entraînent « de nombreuses dérives »* »⁶. Et la ministre francophone de la Jeunesse et des Droits des femmes Isabelle Simonis de réitérer cette volonté en cette fin du mois d'avril 2016⁷. Alors qu'il y a peu il n'existait pas de législation spécifique en la matière : « *les concours de mini-miss sont régis par la loi relative au travail des enfants. Ces compétitions jouissent de dérogations spéciales, qui doivent être attribuées au cas par cas. Mais l'Inspection du travail ne peut s'appuyer sur aucune directive concrète pour attribuer ces dérogations* »⁸, le projet d'organisation du concours de mini-miss ce 21 juillet 2016 ayant réanimé un débat houleux⁹, a finalement abouti à la décision de rendre illégal le concours de beauté pour enfants en Belgique. Le projet a donc été interdit : « *Pour l'Inspection Contrôle du travail des lois sociales le concept d'un concours de beauté présente « des risques pour l'épanouissement physique, mental, moral et social des enfants* » »¹⁰.

Ce sujet récent de notre actualité de 2016 semble s'inscrire dans une réflexion plus large portant sur le phénomène d'hypersexualisation¹¹, avec ses impacts sur le développement identitaire de l'enfant ainsi que sur le processus de socialisation de ce dernier. Ces concours interrogent, en effet, la construction identitaire de l'enfant ainsi que son rapport à l'autre.

La construction identitaire : rappel de quelques notions

La notion de soi

La notion de soi commence avec le corps, et son développement est d'abord basé sur le soi physique. Cette notion s'élargit au fil du temps, intégrant l'identité sociale, la réputation, les valeurs personnelles et d'autres facteurs encore. A l'âge scolaire apparaissent les notions de soi réel (idée qu'une personne se fait de ce qu'elle est vraiment) et de soi idéal (idée qu'une personne se fait de ce qu'elle aimerait être). Le soi idéal, qui est partie intégrante du concept de soi, est souvent influencé par les standards de la société.

⁵ « *Contre l'hypersexualisation, un nouveau combat pour l'égalité* », Rapport parlementaire de Madame Chantal Jouanno, Sénatrice de Paris, 5 mars 2012, p.100 : http://www.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_hypersexualisation2012.pdf (dernière consultation le 20 mai 2016).

⁶ « *Les concours de mini-miss bientôt interdits en Belgique ?* », Le Vif, rédaction en ligne du 19 septembre 2013 : <http://www.levif.be/actualite/belgique/les-concours-de-mini-miss-bientot-interdits-en-belgique/article-normal-106335.html> (dernière consultation le 20 mai 2016).

⁷ « *La ministre Isabelle Simonis s'oppose à Mini Miss Belgique* », op cit.

⁸ Information extraite d'un article Belga News publié le 19 septembre 2013 : « *Le monde politique belge s'agite autour des concours de mini-miss* » : http://www.rtf.be/info/belgique/detail_jean-marc-nollet-veut-interdire-les-concours-de-mini-miss?id=8093480 (dernière consultation le 20 mai 2016).

⁹ « *Un concours de Mini-Miss prévu cet été soulève l'indignation* », La Libre.be, 21 avril 2016 : <http://www.lalibre.be/actu/belgique/un-concours-de-mini-miss-prevu-cet-ete-souleve-l-indignation-5717b3ec35708ea2d4bc0f66> (dernière consultation le 20 juin 2016).

¹⁰ « *Il n'y aura pas de concours de mini-miss en Belgique. Ils sont illégaux et désormais interdits* », Le Soir, 20 juin 2016 : <http://www.lesoir.be/1243806/article/economie/2016-06-20/il-n-y-aura-pas-concours-mini-miss-en-belgique> (dernière consultation le 20 juin 2016).

¹¹ Voir les définitions de l'hypersexualisation et de sexualisation précoce en annexe de notre analyse.

Des études montrent l'importance de l'apparence physique comme critère de jugement que les enfants portent sur eux-mêmes. Elles ont notamment mis en évidence le fait que l'apparence physique influence l'évaluation d'autrui et indique ainsi le rôle déterminant de notre perception d'autrui comme individus attractifs sur bon nombre de jugements que nous portons sur eux. La beauté physique devient en soi un élément d'évaluation d'autrui¹².

L'identité sexuée

Parallèlement, l'enfant développe son identité sexuée. Rappelons que dès 2-3 ans, les enfants ont déjà des connaissances sur les activités, comportements, attitudes et apparences assignés à chaque sexe. Entre 5 et 7 ans, la valeur accordée aux stéréotypes de sexe est à son apogée chez les enfants. A ce stade, ils pensent que leur sexe et celui d'autrui sont déterminés par le contexte social, ils sont donc très attentifs aux respects des conventions sociales.

La question de l'imaginaire

Élément majeur dans la construction identitaire de l'enfant, l'imagination et le rêve font partie intégrante de son développement. Jusqu'à l'âge de 7 ans environ, il est dans une période empreinte d'imagination, où il va commencer à s'inventer des amis, se faire des histoires, entrer dans le rêve. L'imaginaire peut rassurer, il est aussi un élément participant à la structuration de la personnalité, qui permet de pouvoir faire face à des situations et des sentiments qui peuvent être trop difficiles à gérer, comme le stress, la tristesse ou encore l'abandon. Il joue également un rôle dans le développement cognitif et social de l'enfant.

Ces différentes observations montrent que l'enfance constitue une période de recherche identitaire majeure qui se caractérise par une fragilité, l'identité en construction pouvant être facilement moulée ou transformée. « *A la recherche de ce qui la différencie du petit garçon, elle (petite fille) essaiera les signes, justement, les plus distinctifs : talons hauts, rouge-à-lèvre et barbies, et se rêvera en princesse. Les stéréotypes ne sont jamais que les points de repères des enfants, et que ces points de repères soient dessinés au gros trait, quoi de plus normal* »¹³.

Les concours de beauté et le développement de l'enfant

Les concours de mini-miss et mini-caïds/mister, se présentant souvent comme la concrétisation de ces rêves, en restreignent toutefois les contours. Jean-Paul Matot, pédopsychiatre, évoque deux aspects : celui de la sexualisation et des stéréotypes et celui du concours¹⁴.

Sexualisation et stéréotypes

Dans une publication commune, les pédopsychiatres Carine De Buck et Jean-Paul Matot mettent ainsi en évidence deux types de comportements « hypersexualisés » de certains enfants « *qui peuvent être induits par des adultes, à savoir :*

¹² Information issue du document « *Les concepts fondamentaux de la psychologie sociale* », par Gustave-Nicolas Fisher, Dunod.

¹³ In « *Les concours de mini-miss, des prisons pour enfants* », Yapaka, 2010 : <http://www.yapaka.be/texte/les-concours-de-mini-miss-des-prisons-pour-enfants> (dernière consultation le 20 mai 2016).

¹⁴ Voir l'entretien vidéo de J-P. Matot : <http://www.yapaka.be/video/pourquoi-les-concours-de-mini-miss-sont-nocifs-au-developpement-de-lenfant> (dernière consultation le 20 mai 2016).

- a) les comportements « hypersexualisés » faisant suite à une situation traumatique d'abus sexuel (qui peut prendre diverses formes) » ;
b) les situations dans lesquelles l'enfant est soumis à une relation d'emprise narcissique, citant notamment la problématique des mini-miss ou mini-caïds.¹⁵

L'hypersexualisation (op cit.) renvoie à un processus de construction identitaire s'appuyant sur un modèle de sexe construit à partir de stéréotypes sexuels et sexistes, qui a des incidences sur la perception qu'ont les enfants et les adolescent(e)s de leur identité sexuée, de leur rapport au corps et à la sexualité.

Le psychologue Jean-Philippe Leyens définit les stéréotypes comme étant des « croyances partagées concernant les caractéristiques personnelles d'un groupe de personnes. [...] Le stéréotype aurait un effet direct sur les performances du groupe ou des personnes »¹⁶. Les travaux de Pierrette Bouchard et al. (op cit.) sur la réussite scolaire des filles et des garçons montrent par exemple, que « plus les filles adhèrent aux stéréotypes sexuels, moins elles investissent dans l'éducation »¹⁷. L'hypersexualisation des femmes et la sexualisation précoce des filles semblent donc représenter une menace à cet égard.

Selon Pierrette Bouchard¹⁸, les médias jouent un rôle dans le véhicule des stéréotypes de modèles sexuels féminins ou masculins, notamment par l'incitation à l'identification des adolescents à des célébrités médiatiques qui constituent des références, « non seulement en termes d'embellissement physique, mais aussi en ce qui concerne les rapports amoureux, la séduction et les avenues de la réussite professionnelle »¹⁹.

Dans un concours de beauté, la créativité et l'imaginaire de l'enfant peuvent dès lors être bousculés ou évincés au profit d'une adaptation physique et comportementale correspondant aux stéréotypes masculins ou féminins.

Selon J-P. Matot, pédopsychiatre, alors que le déguisement chez l'enfant peut se rapporter à l'essai d'autres identités, qui imitent l'adulte mais « à la manière de l'enfant », où la question du jeu est présente, les formes de concours évoquées appellent le regard de l'adulte sur l'enfant. On les fait entrer dans des jeux d'adultes, avec ses normes, ses règles et ses codes, synonyme d'intrusion allant à l'encontre du rythme propre de l'enfant dans sa découverte et ses choix²⁰.

Concours

Dans un concours, l'enfant est placé en situation de compétition par rapport aux autres enfants. Les notions de jeu et d'imaginaire, ainsi que la créativité, font place à la rivalité entre les individus, pouvant générer un possible sentiment d'insécurité chez l'enfant ou une

¹⁵ « Le développement de l'enfant, la sexualité et la société », par C. De Buck et J-P. Matot, in « Hypersexualisation des enfants », Yapaka.be, décembre 2012, p.25.

¹⁶ J-Ph. Leyens est psychologue. Professeur de psychologie sociale expérimentale à l'Université catholique de Louvain, Belgique (en 1992).

¹⁷ Ch. Lebreton : « Analyse sociologique de la presse québécoise pour adolescentes : entre hypersexualisation et consommation », op cit., p.3.

¹⁸ Pierrette Bouchard est chercheure et professeure à l'Université Laval (Québec). Elle travaille sur les inégalités scolaires et sociales, les écarts de réussite scolaire entre garçons et filles ou la scolarisation des filles dans le monde et la socialisation familiale et scolaire.

¹⁹ Ch. Lebreton : « Analyse sociologique de la presse québécoise pour adolescentes : entre hypersexualisation et consommation », mémoire, Université du Québec, Montréal, 2008, p. 71 : <http://www.archipel.uqam.ca/1519/1/M10576.pdf> (dernière consultation le 20 mai 2016).

²⁰ Voir l'entretien vidéo de J-P. Matot : <http://www.yapaka.be/video/pourquoi-les-concours-de-mini-miss-sont-nocifs-au-developpement-de-lenfant> (dernière consultation le 20 mai 2016).

baisse de l'estime de son estime²¹. Parmi les effets produits sur ces derniers, on note par exemple « *une insatisfaction de l'image corporelle, ou des troubles de l'alimentation (anorexie, boulimie), des comportements sexuels à risque, mais aussi des manques de respect de soi et des autres ou enfin un rapport à l'intimité faussé* »²². Dans un avis récent, le Commissariat flamand aux droits de l'enfant confirme que le concept de compétition de beauté contient « *des risques pour le développement physique, mental, intellectuel, moral et/ou sociétal des enfants* ». Il souligne par ailleurs qu' « *en promouvant un idéal de beauté, les élections de miss ou mister risquent d'avoir un impact nuisible sur un groupe plus large d'enfants* »²³.

L'importance de la sensibilisation

L'information et l'éducation

De nombreux professionnels de l'enfance travaillant dans des écoles ou dans des Centres de planning familial²⁴ témoignent de l'existence d'un malaise ambiant par rapport au corps et à la sexualité. Ils constatent un certain tabou par rapport à ces questions ainsi qu'un manque d'information. Dès lors, les enfants, les adolescents ou les parents sont souvent peu outillés pour faire face au phénomène de l'hypersexualisation et de son influence sur les comportements des jeunes. Les parents ne semblent, en effet, pas toujours mesurer les impacts de l'hypersexualisation. Ils estiment souvent que l'adolescence s'est toujours manifestée à peu près de la même façon chez les 12-17 ans, par un habillement plus provocateur, par le maquillage et par cette envie de plaire au sexe opposé²⁵.

Par conséquent, de nombreux professionnels suggèrent :

- d'informer et de sensibiliser les enfants, adolescents et parents sur le phénomène ;
- de réfléchir à un vrai projet de société autour de l'éducation à la sexualité (sexualité pris dans son acception large et comme forme de relation d'épanouissement entre les sexes), et par extension de valoriser l'égalité des sexes, le respect entre les filles et les garçons ;
- de développer des programmes d'actions autour de l'éducation à l'image et au numérique avec comme objectif de développer le sens critique et la distanciation avec les images vues.

En Norvège par exemple, le Conseil du statut de la femme a mis en place un programme subventionné par l'État appelé Sett Grenser (« Posez vos limites »). Il est destiné aux écoles secondaires, aux clubs de jeunes et à d'autres organisations similaires.

²¹ L'estime de soi est ici la représentation qu'une personne a d'elle-même.

²² Informations extraites du document « *L'hypersexualisation. Comprendre le phénomène et outiller les jeunes et les intervenants* », par Louis Gagné :

<http://www.oiiq.org/sites/default/files/uploads/periodiques/Perspective/vol11no2/08-societe.pdf>

(dernière consultation le 20 mai 2016).

²³ Information issue de l'article « *Le concours mini-Miss présente des risques pour le développement de l'enfant* », 20 mai 2016 : http://www.rtb.be/info/societe/detail_le-concours-mini-miss-presente-des-risques-pour-le-developpement-de-l-enfant?id=9303370 (dernière consultation le 20 mai 2016).

²⁴ Parmi ceux-ci, des animateurs EVRAS (éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle), une anthropologue, des sages-femmes, des Centres de planning familial,...

²⁵ In « *Contre l'hypersexualisation, un nouveau combat pour l'égalité* », Rapport parlementaire de Madame Chantal JOUANNO, Sénatrice de Paris, le 5 mars 2012, p.131 :

http://www.yapaka.be/sites/yapaka.be/files/page/rapport_hypersexualisation_final.pdf (dernière consultation le 20 mai 2016).

Des animateurs apprennent aux filles et aux garçons à se prémunir contre la pression sexuelle ambiante²⁶.

La danse comme outil d'intervention sociale auprès des jeunes

Au Québec sont proposés des ateliers de danse sur la sensibilisation à l'hypersexualisation, en vue de favoriser l'esprit critique des filles comme des garçons face à l'image stéréotypée véhiculée par les médias, mais également de prévenir le comportement à risque des filles et de promouvoir une santé sexuelle saine. Ces ateliers peuvent être offerts dans les écoles ou autres lieux de rencontres pour les jeunes²⁷. Il s'agit de « *faire bouger tout en conscientisant sur des enjeux sociaux tels que l'intimidation, l'affirmation de soi, l'homosexualité et l'hypersexualisation* »²⁸.

En définitive, « *les dispositifs les plus pertinents semblent être ceux qui sont adaptés à l'âge des enfants et qui privilégient une démarche éducative, tout en luttant contre les excès. Au-delà du positionnement moral que l'on peut adopter, la réflexion se situe sur le terrain de la protection de l'enfance et de la lutte contre certains stéréotypes hommes-femmes* »²⁹.

Des pays comme la Norvège, la Suède ou le Canada, en particulier le Québec, ont misé de longue date sur la prévention, via des politiques d'éducation sexuelle ambitieuses. La sexualité y est appréhendée de façon globale et dépassionnée, incluant notamment l'égalité hommes-femmes, le rapport à la pornographie et le respect de l'autre. Face à la problématique de l'hypersexualisation de l'espace public, on a donc principalement agi en amont auprès des jeunes et de leurs parents. A contrario, on peut avancer que dans des pays comme l'Australie, les États-Unis ou le Royaume-Uni, où la liberté de ton est moindre sur les questions sexuelles, les réactions face à l'hypersexualisation ont principalement cherché à en réguler les manifestations³⁰.

Annick Faniel

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles



²⁶ Information extraite de Note d'analyse n°267 : « *Hypersexualisation de l'espace public : comment protéger les enfants ?* », proposée par le Gouvernement français, mars 2012, p.10 : <http://archives.strategie.gouv.fr/cas/system/files/2012-03-05-hypersexualisationdesenfants-na267.pdf> (dernière consultation le 20 mai 2016).

²⁷ In <http://rqasf.qc.ca/blogue/hypersexualisation-sensibiliser-mobiliser-par-la-danse> (dernière consultation le 20 mai 2016).

²⁸ In <http://evenementsprimadanse.com/> (dernière consultation le 20 mai 2016).

²⁹ Note d'analyse n°267 : « *Hypersexualisation de l'espace public : comment protéger les enfants ?* », proposée par le Gouvernement français, mars 2012 : <http://archives.strategie.gouv.fr/cas/system/files/2012-03-05-hypersexualisationdesenfants-na267.pdf> (dernière consultation le 20 mai 2016).

³⁰ Informations puisées dans la note d'analyse n° 267, op cit., p. 11.